Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 071-217101054-20250616-2025_06_23-DE

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

Contrat de concession de service public - Mobilier Urbain

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29
Présents à la séance :
23

Suffrages exprimés :
27

Le Conseil a été convoqué le :
28 mai 2025

La liste des délibérations a été publiée et affichée le 17 juin 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : SEIZE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ
(16 JUIN 2025)

Le Conseil Municipal s'est réuni le seize juin deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à Claudine GAGNEAU, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à Patrick LOPEZ.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy.

Rapporteur : Katia CASTEIL

EXPOSE

La gestion et l'exploitation du mobilier urbain de la ville de Charnay-lès-Mâcon est déléguée depuis de nombreuses années à des exploitants privés.

Dans sa séance du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur le principe d'une délégation de service public de type concession de service pour exploiter le mobilier urbain de la commune, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT.

Après avis de la commission de délégation de service public (CDSP) rendu 4 avril 2025, il est proposé d'attribuer la concession de service public à l'entreprise PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-7 du code général des collectivités territoriales, le projet de contrat et les rapports d'analyse de la candidature et de l'offre de la concession de délégation de service public ont été transmis aux membres du conseil municipal 15 jours avant la date de la séance du conseil.

Le conseil municipal sera donc invité à se prononcer sur le choix du candidat et à autoriser le Maire à signer le contrat de concession de service public.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 071-217101054-20250616-2025_06_23-DE

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment des articles L.1411-1 et suivants,
VU la délibération du 28 mars 2022 relative à l'approbation du renouvellement de la concession de service public pour la mise à disposition, installation, maintenance et entretien du mobilier urbain,
VU la délibération du 17 juin 2024 relative à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,
VU le rapport d'analyse de la candidature et de l'offre,
VU le projet de contrat et ses annexes,
VU l'avis favorable des commissions réunies du 21 mai 2025,
Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de J-P. PETIT, de L. VOISIN, de P. LOPEZ et de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à la majorité, avec deux votes contre de Patrick LOPEZ et Christiane RACINNE,

- ***APPROUVE*** le choix de retenir PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE comme délégataire pour l'exploitation du mobilier urbain ;

- ***APPROUVE*** le contrat de concession de service public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de la négociation, dont la durée est de 12 ans ;

- ***AUTORISE*** Madame le Maire à signer le contrat de concession de service public et ses annexes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

VILLE DE CHARNAY-lès-MACON (Saône-et-Loire)